



**Mémoire présenté dans le cadre de la tournée
de consultation sur le renouvellement
de la Politique culturelle du Québec**

Par

le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de
l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (Réseau BIBLIO ATNQ)

M. Réal Dubé, président
M. Jean-Claude Chouinard, secrétaire
M. Louis Dallaire, directeur général

Rouyn-Noranda, le 27 juin 2016

Monsieur le Ministre, mesdames et messieurs les commissaires,

Merci d'abord de nous permettre de nous présenter afin d'apporter notre petite contribution à la présente démarche.

Le regroupement provincial, le Réseau BIBLIO du Québec, ayant déjà déposé un mémoire résumant bien notre environnement, notre travail, les réalisations globales des Réseaux BIBLIO sur l'ensemble du territoire et les retombées partout au Québec, nous nous permettrons de parler de certaines des préoccupations ou des projets dans nos régions soit Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

Rappelons d'abord que le CRSBP ATNQ, ou Réseau BIBLIO ATNQ, est un organisme issu de la Loi du ministère et qui se veut l'actuaire d'un programme québécois visant à porter le livre là où sont les lecteurs sur l'ensemble du territoire. L'accès à la lecture est un besoin, il est un service actuel et accessible partout. **Le Réseau BIBLIO ATNQ dessert en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, 69 bibliothèques affiliées dans des municipalités et des quartiers de moins de 5 000 habitants. Il accompagne les municipalités dans la gestion complète de leurs bibliothèques. Depuis plus de 39 ans, ces bibliothèques permettent à leurs abonnés d'emprunter et de lire, bon an, mal an, plus de 200 000 livres papier ou des livres numériques. Rappelons que le Réseau BIBLIO ATNQ est soutenu financièrement par le ministère de la Culture et des Communications mais aussi par les municipalités associées.**

Notre région compte 865 000 km², ce qui représente 56 % de la superficie du Québec. On y dénombre moins de 200 000 habitants répartis en trois grandes communautés : les Blancs au sud, les Cris dans les secteurs de la Baie-James et les Inuits au Nunavik.

Nos actions se situent principalement dans le secteur plus au sud mais nous vous ferons part des projets de développement plus loin dans cet exposé.

Porter la lecture là où sont les lecteurs

Le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dessert actuellement 69 points de services et 82 % de ces lieux sont situés dans des communautés de moins de 1 000 habitants dont leur fonctionnement est assuré par 500 bénévoles. Le conseil d'administration de notre Réseau BIBLIO a toujours eu comme motivation profonde l'accessibilité de la lecture pour l'ensemble de la population. Bien sûr, cette logique comporte des investissements humains importants et un accompagnement financier de la part du ministère de la Culture et des Communications mais aussi de chacune des municipalités associées.

De l'accompagnement, de l'intervention et de l'appui aux milieux

Le Réseau BIBLIO ATNQ investit avec le milieu, depuis plusieurs années, dans plusieurs avenues de l'animation de la lecture. Citons simplement ici quelques programmes et outils conçus et mis en place par notre organisation : Bedaine à lire, les Trotteuses, les Kamishibaïs et le Tapimagine.

La motivation profonde des élus de toutes les municipalités est celle d'offrir des services actuels et performants. Les municipalités veulent se doter d'un lieu culturel dynamique et rassembleur, peu importe le nombre de citoyens. Et nous irions même jusqu'à dire que souvent, plus la municipalité est petite, plus grande en est la motivation.

Dans cette veine, le Réseau BIBLIO ATNQ a toujours prétendu, depuis ses débuts en 1977, que l'amélioration et la mise à niveau des locaux des bibliothèques étaient les vecteurs favorisant l'implication des municipalités dans leurs bibliothèques. Ainsi, en 2010, notre organisation a proposé au Ministère de compiler et de gérer un regroupement de projets de rénovations dans 22 bibliothèques via les programmes d'Aide aux initiatives de partenariat et l'Aide aux immobilisations. En fait, un prêt global était fait par notre organisme (entente de délégation) et les remboursements aux municipalités suivaient la fin des travaux. Cette façon de faire, en regroupant tous les projets locaux dans un projet régional et administré par le Réseau BIBLIO, permettait aux petits milieux d'atteindre le montant voulu (100 000 \$ en subvention) afin d'être admissibles au service de la dette. On sait que de nos jours, les fonds disponibles dans les programmes réguliers sont plus rares.

En 2015, selon le même concept, le Réseau BIBLIO ATNQ déposait une nouvelle demande au Ministère pour 49 projets. Après le dépôt, on nous a informés que toutes les demandes de cette nature devaient maintenant émaner uniquement des MRC et non pas d'un organisme comme le Réseau BIBLIO. Des démarches ont été faites auprès des six MRC impliquées pour qu'elles reprennent les dossiers de leur secteur respectif et fassent une demande regroupée par MRC. Finalement, on nous apprend que les MRC ne peuvent contracter un emprunt de la sorte parce qu'elles ne sont pas les propriétaires de telles infrastructures locales. Ainsi, dans cette démarche, nous avons perdu un incitatif à la valorisation de lieux culturels dans nos municipalités rurales. Est-il pertinent de rappeler ici que les rénovations des bibliothèques ont apporté un minimum de 15 % d'augmentation des abonnés au cours des dernières années ? À titre d'exemple, rappelons que la nouvelle bibliothèque à Macamic est passée de 150 à plus de 700 abonnés en moins d'un an.

Le développement chez les autochtones et dans le Nord

Le Réseau BIBLIO ATNQ a ouvert, en 2015, trois points de services chez les Algonquins (Kitcisakik, Timiskaming et Winneway). Fort de ces expériences, un projet de développement de points de services chez les Cris et les Inuits est en préparation (8 communautés crées et 14 chez les Inuits). Bien sûr, la distance reste un défi important mais l'accès aux nouvelles technologies sera aidant dans ce projet. Malheureusement, le développement de ce projet se bute à nos disponibilités budgétaires et aux ressources pour ce faire. De même, le développement de collections en anglais demeure préoccupant compte tenu que les clientèles actuelles sont très majoritairement francophones.

Des démarches auprès de la Société du Plan Nord et du Fonds d'initiatives du Plan Nord se butent à la norme disant que cette Société investit dans des projets non pas comme bailleur de fonds principal mais bien comme un partenaire en complément à d'autres investissements, qu'ils soient de nature privée ou gouvernementale.

Recommandations

Le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec suggère :

- En conformité avec la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (annexe 1), de mandater les CRSBP afin qu'ils puissent, en accord avec les MRC, gérer régionalement des demandes regroupées pour la rénovation de bibliothèques, puisque le Réseau BIBLIO est reconnu pour son expertise dans la gestion et le développement des bibliothèques;
- Créer un programme d'aide financière afin de développer le service de bibliothèques dans les communautés autochtones.
- Ajuster les paramètres du Programme d'aide au fonctionnement pour les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques afin de tenir compte des particularités et des défis de la desserte des régions excentriques comme le Nord-du-Québec.

Angliers | Arntfield | Authier | Barraute | Béarn | Beaucanton | Beaudry | Belcourt | Bellecombe | Belleterre | Berry | Cadillac | Champneuf | Canton de Clermont | Cléricy | Clerval | Cloutier | Colombourg | Destor | Duparquet | Dupuy | Fabre | Fugèreville | Guérin | Guyenne | Kitcisakik | La Corne | La Motte | La Reine | Laforce | Lamorandière | Landrienne | Laverlochère | Latulipe | Lebel-sur-Quévillon | Lorrainville | Macamic | Malartic | Manneville | Matagami | Moffet | Montbeillard | Mont-Brun | Nédélec | Normétal | Notre-Dame-du-Nord | Palmarolle | Poularies | Preissac-des-Rapides | Preissac-Sud | Rémigny | Rivière-Héva | Rochebaucourt | Rollet | Senneterre | St-Bruno-de-Guigues | St-Dominique-du-Rosaire | St-Eugène-de-Guigues | St-Lambert | Ste-Germaine-Boulé | Ste-Gertrude | Ste-Hélène-de-Mancebourg | Taschereau | Timiskaming | Val-Paradis | Val-St-Gilles | Villebois | Ville-Marie | Winneway |

Annexe 1

Extrait de la

LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CHAPITRE III

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET CENTRES RÉGIONAUX DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

18. Le ministre peut autoriser la constitution en personne morale d'un centre régional de services aux bibliothèques publiques et demander au registraire des entreprises de délivrer des lettres patentes de constitution en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38) lorsque le centre poursuit l'ensemble des objets suivants:

1° établir, maintenir et développer des collections de documents publiés, des services de traitement documentaire ainsi que tout autre service professionnel ou technique relatif au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

2° conclure des contrats de services documentaires, professionnels ou techniques relatifs au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

3° favoriser la mise en commun des ressources, les échanges entre les bibliothèques publiques et la coopération avec toute bibliothèque ou tout organisme intéressé;

4° promouvoir toute autre activité reliée au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

5° encourager et soutenir des programmes de formation, d'information, d'animation et de développement culturel compatibles avec les objets mentionnés aux paragraphes 1° à 4°.

En outre des objets mentionnés au premier alinéa, un centre régional peut également avoir tout autre objet compatible avec ces derniers.

1992, c. 65, a. 18; 1999, c. 40, a. 183; 2002, c. 45, a. 545.